

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MAGOG**

PROJET DE RÈGLEMENT 2711-2019-1

Modifiant le Règlement de zonage 2368-2010
concernant l'agrandissement de la zone commerciale Ck05C dans le secteur de la
rue Sherbrooke, au nord de l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier

À une séance du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue à
l'hôtel de ville, le à , lors de laquelle il y avait quorum.

ATTENDU QUE la Ville de Magog a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier le
règlement de zonage;

ATTENDU QU'une demande a été déposée afin de permettre l'agrandissement d'un
concessionnaire automobile localisé au 2500, rue Sherbrooke, sur une partie du lot
5 520 793, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead;

ATTENDU QUE l'agrandissement de la zone commerciale Ck05C au dépens de la
zone industrielle Ck06I est en cohérence avec le développement projeté du parc
industriel et permet à une entreprise localisée à Magog d'accroître ses activités
commerciales;

ATTENDU QUE la modification est réalisée en concordance avec le Règlement 19-
18 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et Villes, RLRQ
c. C-19, lors de la séance du , un avis de motion a été préalablement donné
et le projet de règlement a été déposé;

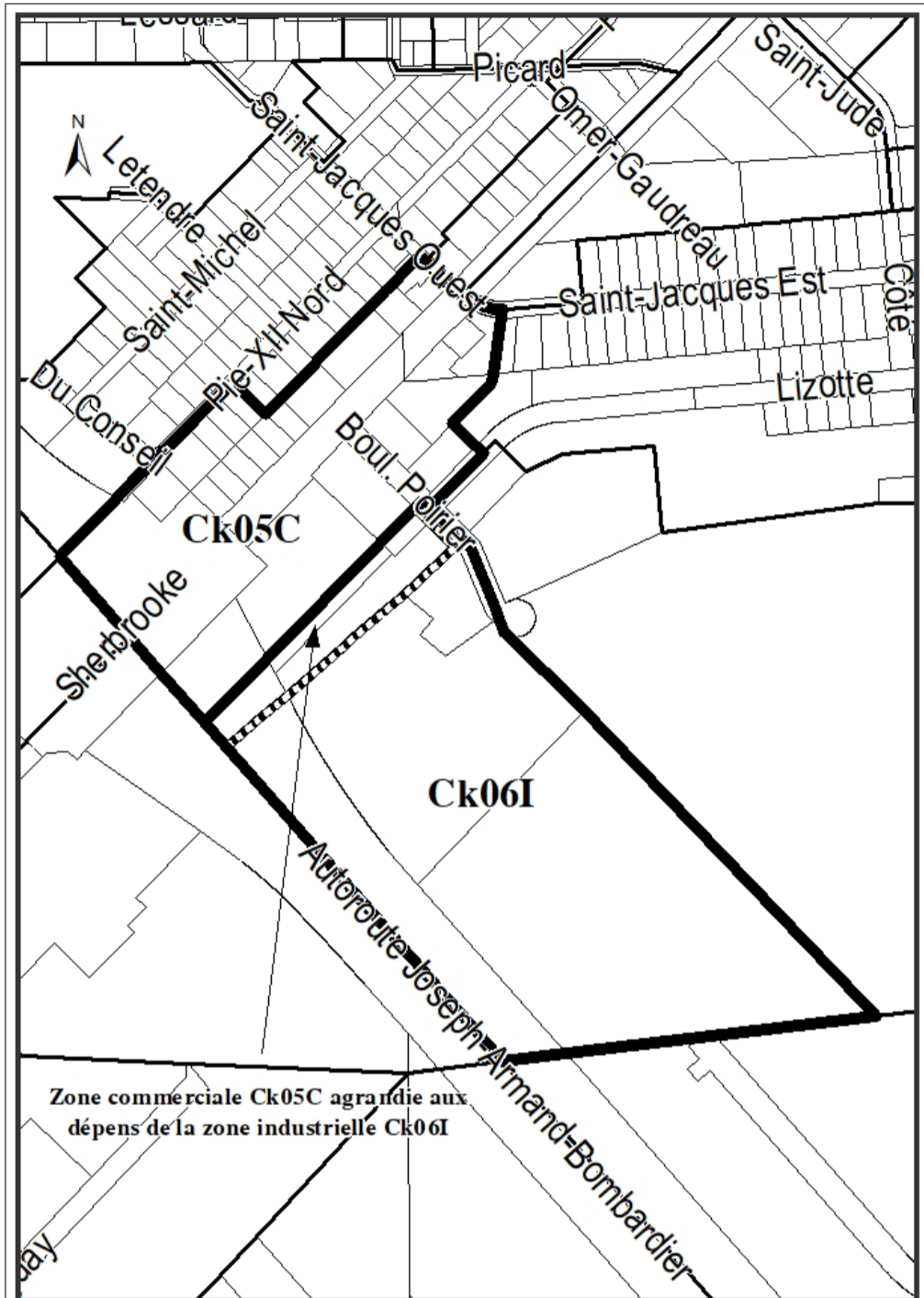
ATTENDU QUE la mairesse a mentionné l'objet du règlement et sa portée avant
son adoption lors de la séance du ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du Règlement de zonage 2368-2010 concernant le plan de zonage
est modifiée en agrandissant la zone Ck05C aux dépens de la zone Ck06I, le
tout tel que montré à l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Vicki-May Hamm, mairesse

Marie-Pierre Gauthier, greffière adjointe

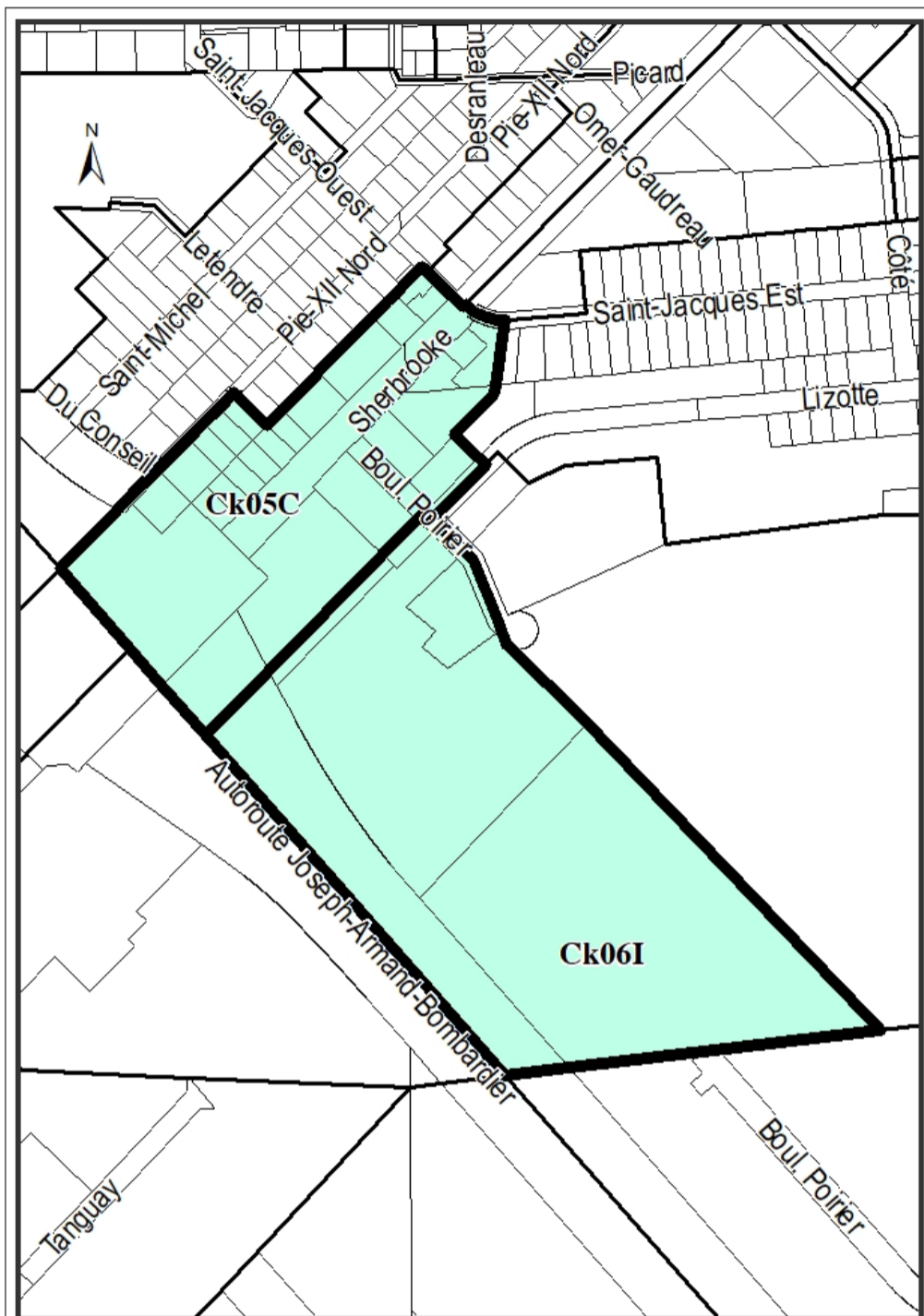


Zone commerciale Ck05C agrandie aux dépens de la zone industrielle Ck06I

 Zone concernée
 Nouvelle limite proposée

VILLE DE MAGOG ZONAGE ANNEXE I - RÉGLEMENT NO. _____ 	Préparé par : Lysanne Hébert Technicienne en urbanisme, Division urbanisme	Date : 2018-12-19
	Approuvé par : Mélissa Charbonneau Coordinatrice, Division urbanisme	Date : 2018-12-19
	Nom fichier : _____ Plan no. : _____ Séquence : _____	





 Zone concernée

VILLE DE MAGOG
ZONAGE
ZONES CONCERNÉES

50 0 50 100 150 mètres

Préparé par : Lysanne Hébert
Technicienne en urbanisme,
Division urbanisme Date : 2018-12-20

Approuvé par : MéliSSa Charbonneau
Coordonnatrice,
Division urbanisme Date : 2018-12-20

Nom fichier : Plan no. : Séquence :

